

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 4858 du 13 septembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1924521S

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;
Vu la décision n° 7343 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828665S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2019 :

Denys Pascal NIGEND : 163 851 NLS : 8 020 620

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2019 :

Duhamel Jérôme NIGEND : 240 023 NLS : 8 087 593

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2019 :

Da Costa Marco NIGEND : 207 844 NLS : 8 062 473

Bruno Laurent NIGEND : 173 861 NLS : 8 032 130

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 septembre 2019.

*Le général, commandant
le pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale,*
P. TOURON